



pour la cité humaine - les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975- 7, Rue Major Martin – 69001 LYON

www.pietons69.e-monsite.com

Date: 3 Janvier 2020

Votre correspondant: Yves Gascoin

Tél. 04 78 54 09 97 - Courriel :

<yves.gascoin@club-internet.fr>

Fiche N° 196 - 35 bis rue Arago - Villeurbanne **Suggestion d'amélioration du nouveau trottoir**

La ville de Villeurbanne termine actuellement un aménagement de voirie, rue Arago qui améliorera le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes (piste très efficacement protégée contre le stationnement sauvage).

A la hauteur du N° 35 bis (voir croquis joint), le nouveau trottoir est subdivisé en 2 parties, séparées par une plate-bande qui sera prochainement végétalisée. Au droit de la sortie de garage qui fait suite, il a été judicieusement posé deux éléments de barrière, infléchissant le parcours des piétons afin d'assurer une meilleure visibilité par les conducteurs qui sortent de ce garage, gage d'une meilleure sécurité.

Toutefois, cela entraîne un trajet en baïonnette, très sinueux et surtout localement trop étroit. Ce qui est gênant, en particulier pour les poussettes et les fauteuils roulants que l'on ne peut pas croiser ici.

Nous suggérons donc (croquis du bas) de déposer un élément de barrière et de raccourcir la plate-bande de 1 à 2 m, afin "d'assouplir " et d'élargir ce parcours, pour plus de confort. La sécurité par rapport aux sorties de garages sera encore suffisante.

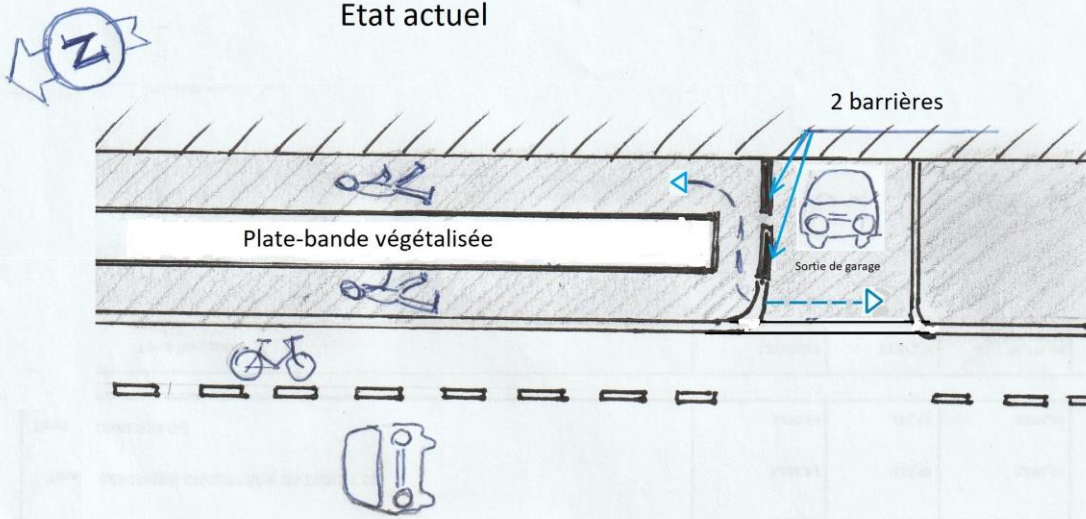
Ces petites modifications ne devraient pas poser de difficultés particulières car le chantier n'est pas encore achevé.

Destinataires :

- MM. Jean- Paul Bret, Maire, Didier Vuillerme, Adjoint et Franck Neyron, Développement Urbain à Villeurbanne
- MM. et Mme Pierre Soulard, Christelle Famy, Laurent Ségouin et Damien Franc, Le Grand Lyon, Direction de la Voirie
- Le Progrès

PJ: Deux croquis

Etat actuel



Modification proposée

